



GROUPE HOSPITALIER
Sophia Antipolis - Vallée du Var
Centre Hospitalier Antibes Juan-les-Pins

Pôle Management

Direction

Dossier suivi par Monsieur Bastien RIPERT

Réf. : 2026/15/BR/VS

Tél. : 04 97 24 77 02

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : secretariat.direction@ch-antibes.fr

Décision portant délégation de signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu la convention de direction commune du 12 Novembre 2018 entre les Centres Hospitaliers d'Antibes Juan-les-Pins, de Puget-Théniers, du Pôle Santé Vallauris Golfe-juan et de l'établissement social et médico-social d'Entrevaux,
- Vu les arrêtés portant nomination de :
- Vu les arrêtés portant nomination de :
 - Monsieur Bastien RIPERT, en date du 18 décembre 2019 en qualité de Directeur dans le cadre de la direction commune des Centres Hospitaliers d'Antibes Juan-les-Pins, de Puget-Théniers, du Pôle Santé Vallauris Golfe-Juan, et de l'établissement social et médico-social d'Entrevaux à compter du 13 janvier 2020,
 - Vu l'arrêté de maintien en détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur des centres hospitaliers d'Antibes, Juan-les-Pins et de Puget-Théniers, du pôle santé Vallauris Golfe Juan et de l'ESMS d'Entrevaux (Alpes-Maritimes), en date du 20 décembre 2023, de Monsieur Bastien RIPERT à compter du 13 janvier 2024

Article 1 : délégation de signature est donnée à :

- **Docteur Julien DUQUESNE**, Pharmacien Praticien Hospitalier Chef de Service de la Pharmacie à usage intérieur, pour la gestion des produits relevant de la compétence du pharmacien : commande et réception. Il est également responsable des produits détenus en stock à la pharmacie, pour tous les achats relevant de la compétence du pharmacien,
- **Docteur Isabelle PILLON**, Pharmacien Praticien Hospitalier et **Docteur Clémence GIBOULET**, Pharmacien Assistante Spécialiste, responsable des dispositifs médicaux (implantable inclus) détenus en stock à la Pharmacie et de la Stérilisation, pour tous les achats et approvisionnements relevant de sa compétence,
- Délégation de signature est également donnée aux **Docteurs Auguste RANAIVOSOA, Isabelle PILLON, Emmanuelle DELETIE, Jean-Baptiste TINARD, Christine DECHAMP,**

Margaux DELFORGE, Maxime ROUX, Clémence GIBOULET pour viser les factures et pour valoir réception et conformité.

- Délégation de signature est également donnée aux Docteurs **Auguste RANAIVOSOA, Isabelle PILLON, Emmanuelle DELETIE, Jean-Baptiste TINARD, Maxime ROUX, Clémence GIBOULET, Christine DECHAMP, Margaux DELFORGE** à l'effet de signer les commandes lors des absences du Docteur **Julien DUQUESNE**.
- Délégation de signature est également donnée au Docteur **Julien DUQUESNE** à l'effet de signer les demandes d'autorisation de coupure sur le réseau des fluides médicaux en cas d'intervention sur ce dernier. En son absence, délégation est également donnée au Docteur **Jean-Baptiste TINARD** et au Docteur **Maxime ROUX**, en charge plus particulièrement des enjeux liés aux fluides médicaux.

Article 2 : publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins, sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement et fera l'objet d'affichage et de publication dans les conditions réglementaires.

Fait à Antibes, le 12 janvier 2026,

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER
SOPHIA ANTIPOLIS VALLEE DU VAR,


Bastien RIPERT